

Réf: Dossier 209334

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LES MERVEILLES D'ANSAH »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ATTOBAN,
NON LOIN DU COMMISSARIAT DU 30 EME
ARRONDISSEMENT, Lot 3305, Ilot 268

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11 avril 2023, et enregistrés au CEPICI le 17 avril 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LES MERVEILLES D'ANSAH »

Objet : Evènementiel, Confection De Box Et Autre.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition ou la prise à bail de tous terrains, parcelles de terres et permettant la réalisation de l'objet Social, la mise en valeur et l'exploitation desdites terres.
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, Créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tout objets similaires ou connexes et notamment, aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait de concourir à la réalisation de l'Objet social.

Capital 500,000 F CFA divisé en (50.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 50 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ATTOBAN,
NON LOIN DU COMMISSARIAT DU 30 EME
ARRONDISSEMENT, Lot 3305, Ilot 268

Dirigeant(s) Mme DIALLO KAALY ANSAH TEDDY BAI
(GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-04719 du 05/05/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°33204/GTCA/RC/2023 du 05/05/2023

